RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00935
Numéro SIREN : 829 237 049
Nom ou dénomination : ABATTOIR YOUSSFI

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 12321

12321

Enregistrer sous...

N° 11084*15

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2021
@ntemet-DGFiP

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	✓
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABATTOIR YOUSSFI	183 quai Voltaire 77190 Dammarie les Lys
SIRET 8 2 9 2 3 7 0 4 9 0 0 0 1 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15% | Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%: 5134 — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art.44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier côtée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 24/08/2021 Lieu: Dammarie
	Qualité et nom du signataire: M. YOUSSFI
Tél:	Signature: YOUSSFI

La charte du contribuable: des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques, marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée.	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques, marque et puissance	Service auquel la voiture est affecté	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Situation de l'exercice N : Non clôturé
Monnaie d'édition : EUR

(1) **BILAN SIMPLIFIE**

N° 2033-A

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOSSFI
Adresse de l'entreprise : 183 quai Voltair
77190 DAMMARIE LES LYS

Numéro SIRET : 829 237 049 00012 Code APE : 1011Z

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12 Durée de l'exercice précédent : 12

Exercice clos le, en N : 31/12/2020 N-1 : 31/12/2019

ACTIF		Brut 1		Amortissements,provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles . Fonds commercial	010		012			
. Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	56 167	030	23 600	32 567	3 750
Immobilisations financières (1)	040		042			
Total I (5)	044	56 167	048	23 600	32 567	3 750
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS Matières premières,appros. en cours de production	050	870	052		870	1 732
Marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) . Clients et comptes rattachés	068		070			
. Autres (3)	072	23 915	074		23 915	8 860
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	21 916	086		21 916	36 568
Charges constatées d'avance (2)	092		094			
Total II	096	46 701	098		46 701	47 160
Total général (I + II)	110	102 867	112	23 600	79 267	50 910

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	120	2 000	2 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées (dont réserve spéciale des + values à long terme 129)	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales 131)	132		
Report à nouveau	134	36 585	
Résultat de l'exercice	136	4 364	36 585
Provisions réglementées	140		
Total I	142	42 949	38 585
Provisions pour risques et charges Total II	154		
DETTES (4)			
Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés	166	16 607	5 212
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	19 712	7 113
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	36 319	12 325
Total général (I + II + III)	180	79 267	50 910

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'1 an	193	(4)	Dont dettes à plus d'1 an	195
(2)	Dont créances à plus d'1 an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

Situation de l'exercice N : Non clôturé
Monnaie d'édition : EUR

(2) **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE (en liste)** N° 2033-B

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOSSFI

A - RESULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31/12/2020	Exercice N-1 clos le 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises	dont export	209	210		
Production vendue . biens	et livraisons	215	214	385 736	
Production vendue . services	intracommunautaires	217	218		
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	385 736	
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises)			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	204 455	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			240	862	
Autres charges externes : dont crédit bail : . mobilier			242	83 248	
Autres charges externes : dont crédit bail : . immobilier					
Impôts, taxes et versements assimilés : dont taxe professionnelle		243	244		
Rémunérations du personnel			250	48 445	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	22 492	
Dotations aux amortissements			254	21 100	
Dotations aux provisions			256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantation à l'étranger)		259	262		
Autres charges (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	380 602	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	5 134	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS					
Produits financiers			(III) 280		
Produits exceptionnels			(IV) 290		
Charges financières			(V) 294		
Charges exceptionnelles			(VI) 300		
Impôts sur les bénéfices			(VII) 306	770	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	4 364	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 364	314
REINTEGRATIONS					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles			322		
Impôts et taxes non déductibles			324		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPVCM		248			
DEDUCTIONS					
Entreprise nouvelle 986 / Zone franche urbaine 987 / Zone franche Corse 988					342
Reprise d'entreprise en difficulté 981 / Jeune entreprise innovante 989 / Pôle de compétitivité 990					350
Divers, dont ZFA 345 / Investissements outre-mer 344 / Créance due au report en arrière du déficit 346					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352		354
DEFICITS					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat :					360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 370		372
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381 / Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant 380				Numéro CGA	388
Montant de la TVA collectée 374 / Effectif moyen du personnel 376				dont apprentis	
				dont handicapés	
Montant de la TVA déductible sur biens et services 378 / Montant des prélèvements personnels de marchandises 399					

cerfa N° 10958 * 16 ③

Enregistrer sous...

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSFI

Néant

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452	49917	454		456	49917	
	Matériel de transport	460	6250	462		464		466	6250	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	6250	492	49917	494		496	56167	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	18600	544		546	18600
	Matériel de transport	550	2500	552	2500	554		556	5000
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	2500	572	21100	574		576	23600

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins values : Court terme * (5)	Long terme : 19 % (6)	Long terme : 15 % ou 16 % (7)	Long terme : 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	588
Plus-values taxables à 10 % (1)	570		Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 10 % en application des articles 39 *bis* IA, 210F et 209Q du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant le mode de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2033-C - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2014 - 125 991

cerfa
N° 10959 * 16

Enregistrer sous...

DGFiP N° 2033-D 2021
(2014)

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSFI

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementees*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. generales, agencements amén. div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour conges à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	905	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	906	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au prélèvement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	120	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports) 800

VI CRÉDITS D'IMPÔT

Crédit d'impôt recherche	202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	159	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Enregistrer sous...

cerfa N° 11483 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑤

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2033-E 2021

(interne DGFiP)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSFI — Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	110	385731
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	385731

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	204455
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	862
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	54348
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	28900
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	152	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	288565

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	157	97171
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

N° 2033-E - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2019 - 135 365

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA S O C I E T E ABATTOIR YOUSSFI

Société à responsabilité limitée au capital de 7623 euros
Siège social : 9 rue Myrha, 75018 Paris

Le 24 août 2021 à 10 heures, les associés de la société ABATTOIR YOUSSFI, au capital de 2000 Euros, R.C.S. Melun B 829237049, se sont présentés au siège de la société au 183 quai Voltaire, 77190 Dammarie les Lys, sur la convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur YOUSSFI Abdelkhalek.

Sont présents

Monsieur YOUSSFI Abdelkhalek
Monsieur YOUSSFI Fouad

Représentant ensemble la totalité des 100 parts sociales de la société.

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, relative aux décisions collectives des associés et à l'article 60 de ladite loi fixant la majorité en ce qui concerne les décisions extraordinaires, et en se référant à l'article n° 22 des statuts de la société, les associés sont habilités à prendre toutes les décisions collectives.

Ordre du jour

Approbation des comptes annuels.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

Après délibération les associés ont pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Les associés ont entendu le rapport de la gérance concernant l'exercice 2020. Ils ont décidé d'approuver les comptes annuels et de donner quitus au gérant.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Les associés constate un bénéfice de 5134 euros.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Les associés décident de laisser, à la disposition de la société, le bénéfice de 5134 euros.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Youssfi Fouad

Youssfi ABDELKHALEK

RAPPORT DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE ABATTOIR YOUSSFI

Société à responsabilité limitée au capital de 2000 euros
Siège social : 183 quai Voltaire, 77190 Dammarie les Lys

RAPPORT DE LA GERANCE SUR L'EXERCICE 2020 PRESENTE PAR LE GERANT DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE LE 24 AOUT 2021

Messieurs les associés de la SARL ABATTOIR YOUSSFI,

Notre société a enregistré en 2020 des bénéfices de 5134 euros en baisse par 2019.

Pour l'exercice suivant nous devons améliorer notre gestion pour d'une part diminuer les charges relatives et d'autre part gagner d'autres clients par une meilleur publicité. Ceci nous permettra d'améliorer notre résultat.

Le Gérant

M. YOUSSFI Abdelkhalek